

Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal
Séance du 03 Novembre 2009

Les Conseillers municipaux dûment convoqués se sont réunis à la Mairie le Mardi 3 Novembre 2009 à 18h30 sous la présidence de Monsieur BLANC Thierry, Maire
Présents : Mrs Mmes BLANC BATAILLE GROUBACH PEIFFER DUPUIS -RABION
LICOIS ROBIN CADIOU RULLIER
Absent Mrs BATTAGLIA CHORON

Après lecture et signature des comptes rendus des deux dernières réunions, le Maire ouvre la séance et demande aux conseillers municipaux qui s'inscrivent en fonction de leur disponibilité pour participer à la distribution des containers de tri plastiques et cartons les 12 et 14 novembre.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire propose à ses collègues la convention avec le Cabinet EREA pour l'exécution d'une mission en vue de l'achèvement de la procédure d'élaboration du PLU. Cette mission consiste à analyser les avis des personnes publiques associées après enquête publique, à organiser une réunion avec celles-ci, apporter au PLU toutes les corrections nécessaires, reprographier le dossier pour la diffusion auprès des administrations et accompagner la commune jusqu'à la fin de la procédure.

Le coût TTC de cette mission s'élève à 4 305€. Le marché initial était de 10 920€ TTC dont 9 828€ ont été réglés à ce jour. L'avenant au marché est donc en réalité de 3 213€ TTC.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention et exprime son souhait de voir ce document d'urbanisme aboutir rapidement.

P V R

Compte tenu du délai qui reste encore pour l'aboutissement du PLU, les demandes d'urbanisme sont traitées dans le cadre du règlement national d'urbanisme. Pour rappel dans le cadre du PLU, les zones constructibles doivent être équipées des réseaux

Faisant suite à la réforme de l'urbanisme, les services de la DDE interrogent les gestionnaires des réseaux (eau, électricité, assainissement..) pour les zones AU (plus de 5 immeubles). Pour les autres cas si la commune émet un avis favorable, la consultation lui incombe .t

L'implantation des réseaux (pour l'électricité après 30m) est à la charge de la commune
Monsieur le Maire propose au conseil la mise en place d'une participation pour voies et réseaux au propriétaire foncier sollicitant une construction sur un terrain qui ne serait pas pourvu de certains réseaux. Cette participation serait étudiée au coup par coup par les conseillers sur présentation des devis.

Les conseillers municipaux votent à l'unanimité des membres présents l'instauration de cette participation.

GDF

Monsieur le Maire expose deux points aux conseillers

Avenant au contrat de concession pour la distribution publique de gaz naturel avec GRDF afin de se conformer au développement de la desserte gazière et aux extensions des réseaux publics

Redevance pour l'occupation des sols (voies communales) par GRDF

Les conseillers municipaux donnent leur accord pour ces deux points.

Opération Eglise Notre Dame de Cabara

Afin de pouvoir mettre en place un mécénat pour la restauration du tableau « La crucifixion » Le Conseil Municipal décide de confier la maîtrise d'œuvre de cette restauration à l'Association ADEPAC en fonction du devis établi sachant que toute intervention doit faire l'objet d'une discussion et d'un accord avec le Maire, l'Eglise étant la propriété de la commune

Chemins de randonnées

Une commission communale se réunira le 18 novembre 2009 à 9h à la Mairie pour étudier la convention d'entretien des chemins pédestres mis en état par le Conseil Général. Cette convention sera ensuite présentée en conseil municipal.

Blason

Monsieur le Maire transmettra à ses collègues par mail les propositions de blason qui lui ont été faites gracieusement

Manifestations communales

Le Maire, Président du comité municipal des fêtes a eu une réunion avec les présidents des associations qui occupent régulièrement le foyer communal afin de faire un planning satisfaisant tout le monde. Les dates retenues pour la commune sont le 28 Mars 2010 pour le repas des Anciens et le 3 Juillet 2010 pour la fête de la commune. Mme Bataille est chargée de retenir ces dates auprès du traiteur.

Déchets verts

L'incinération étant interdite, les déchets verts doivent être transportés aux déchèteries qui sont éloignées de la commune, ce qui pose des difficultés à certains. Après discussion avec le responsable du SEMOCTOM, le Maire fixera par courrier électronique une réunion à laquelle chacun est invité à participer pour mener une réflexion sur le sujet.